



Eduquer... tout un sport

Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique

UGSEL REGION HAUTS DE FRANCE
103, rue d'Amiens
CS 80044 – 62001 ARRAS Cedex
Portable : 06.11.22.70.56
ugselhautsdefrance@ddeclille.org
www.ugselhautsdefrance.fr
Siret : 830 918 967 000 19

TRIATHLON TERRITORIAL B/M INDIVIDUEL ET PAR EQUIPES

HALLE JEAN BOUIN – LILLE (Avenue Louise Michel)

MERCREDI 23/01/2019

PRINCIPE GENERAL

L'UGSEL organise chaque année un championnat régional individuel et par équipes pour les jeunes gens et les jeunes filles des catégories benjamins et minimes.

Voir nouveau règlement national 2018-19

http://www.ugselhautsdefrance.fr/wa_files/2019_20-20ATHLE_20SALLE_20_20Reglt_20UGSEL_202016_202020_20CSN_20juin_202018.pdf

EPREUVES

Pour les courses : - 50m - 50h - 1000m

Pour les sauts : Hauteur – Perche – Longueur – Triple saut

Pour les lancers : Poids

ORGANISATION

Ouverture des portes 11h45

Composition des jurys 12h00

Première épreuve 12h30 – les horaires seront disponibles prochainement sur le site

http://www.ugselhautsdefrance.fr/crbst_40.html

PARTICIPATION

Les concurrents doivent participer à trois épreuves : une course, un saut et un lancer de poids.

4 essais pour les sauts horizontaux et le poids.

En saut en longueur et en triple saut BG/BF, quelque soit l'impulsion (sur ou avant la planche !), la mesure est désormais normale depuis la plasticine.

Concernant les courses, un seul faux-départ par athlète est autorisé.

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Dans chaque catégorie, le titre de Champion Régional UGSEL individuel de triathlon en salle sera attribué à l'athlète qui aura réussi le meilleur total sur l'ensemble des trois épreuves.

En cas d'égalité de points à la 1^{ère} place, le titre sera décerné au concurrent ayant obtenu la 3^e meilleure cotation. S'il y a à nouveau égalité, les concurrents seront départagés par la 2^{ème} meilleure cotation, etc.

Pour les autres places, les concurrents ayant totalisé le même nombre de points seront déclarés ex aequo.

COMPOSITION D'UNE EQUIPE

Une équipe se compose de 4 athlètes minimum, 5 athlètes maximum de la même catégorie.

Dans chaque catégorie, chaque concurrent doit choisir une épreuve dans chaque groupe.

Si un établissement présente plus de cinq qualifiés individuels dans la même catégorie, les équipes devront alors être nominatives.

CLASSEMENT PAR EQUIPE

Dans chaque catégorie, le titre de Champion régional par équipes sera attribué à l'équipe qui aura réussi le meilleur total de points sur l'ensemble des épreuves réalisées par les 4 meilleurs athlètes de l'équipe.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le total des points de l'équipier classé 4^{ème} puis 3^{ème} et ainsi de suite.

JURY

Chaque établissement présentant une équipe devra présenter une personne, adulte, apte à faire partie du jury.

Un établissement présentant une ou plusieurs équipes devra présenter un juge scolaire. Ce juge scolaire devra pouvoir justifier d'une formation départementale ou régionale et d'un comportement efficace au sein d'un jury de concours.

ENGAGEMENTS, PRESENTATION DE LA LICENCE, CONFIRMATION

Art 1.2 : Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de comité ou de territoire lorsqu'elles ont lieu. Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualitative du territoire sera refusée.

Les élèves sont licenciés via ugselnet et vous y récupérez le n° de licence.

Les inscriptions pour les championnats de comités ont été faites sur Usport, les résultats et qualifications sont remontés directement à la région par les comités via le logiciel national Par conséquent il n'y a pas d'engagement pour le régional à faire (sauf pour le comité 60 qui n'a pas de championnat de comité). Les demandes de qualifications exceptionnelles sont faites le jour même des championnats de comités ou au plus tard le lendemain. N'envoyer à la région que les modifications d'équipes éventuelles.

LISTE DES EQUIPES B/M QUALIFIEES TERRITOIRE 2019

Les 8 meilleurs totaux entre les comités (avec un minimum de 200pts)

BF (237pts)		BG (251pts)	
SJBV	305pts	SJBV	302pts
SMM	283pts	SMM	301pts
ICB	277pts	NDD1	290pts
MQ	255pts	ICB	276pts
BAP	230pts	AVA	268pts
NDD	247pts	NDA	257pts
NDSA	242pts	BAP	252pts
ESO	237pts	MQ	251pts
MF (236pts)		MG (206pts)	
ICB	338pts	ICB	312pts
SJDO	302pts	SJBV	297pts
SJBV	283pts	AVA	255pts
NDD	277pts	NDD	242pts
BAP	258pts	LDA	240pts
SIL	257pts	BOUV	208pts
LDA	245pts	NDM	206pts
SJBV2	236pts	SMM	Rêp

LISTE DES INDIVIDUEL(LE)S B/M QUALIFIE(E)S TERRITOIRE 2019

Les 8 meilleurs individuel(le)s hors équipe tous comités confondus (avec un minimum de 50pts)

BF (68pts)		BG (61pts)	
MAGNIEZ Océane NDB	110pts	BONNEL Mattéo BAP	77pts
LEBEL Alizé LDA	87pts	DEVILLERS Pierre NDSA	76pts
BOISTARD Lola AVA	83pts	WALCZAK Hugo LDA	69pts
LAPORTE Chloé NDB	80pts	DELCROIX Enzo SLCC	63pts
MERCIER Héloïse SCLC	78pts	HALLEZ Hugo BOUV	62pts
DEBLOCK Lilou BOUV	69pts	CHRISTIAEN Basile NDD	62pts
RAULT Jeanne SJDO	68pts	CATRY Edouard NDD	61pts
THILLIEZ Camille LB	68pts	HODY Zachary NDD	61pts
		DECROOQ-HERBAUT Julien FD	61pts
MF (58pts)		MG (51pts)	
DE CLERCQ Marion CBB	100pts	PERYMOLA Nouridine ESO	69pts
RIVIERE Zélie ESO	84pts	LAHOUSSE Matthieu ESO	64pts
RIVIERE Jeanne ESO	75pts	MALESYS Joseph NDA	61pts
MOULIN Violette NDSA	74pts	ZAGLI Armand NDB	59pts
BEDELE Sixtine MQ	62pts	LANCIAUX Victor SLCC	56pts
FOURMAINTRAUX Romane ICB	62pts	DUBUT Hugo SWB	51pts
CARLIER Mathilde ICB	59pts	DEMORY Simon BAP	51pts
BWANGA BUKE HOUSPIE Lorianne ICB	58pts		

LISTE DES B/M REPECHE(E)S TERRITOIRE 2019

En conformité avec les certificats médicaux et/ou convocation d'examen/stage donnés en temps voulu.

BF	BG	MF	MG
DEBOVE Louise NDA	VERCUCQ Louis SMM	MOREAU Amélie SJBV	1 équipe SMM (5élèves)
BOUCLET Anaëlle NDA	SIABAS Basile SMM		
PATEY BERTIN Sixtine NDA			
GOSSART Lucie NDD			
MOREAU Elsa NDD			
VERLANDE Sarah NDD			

Art 4.1 Qualifications exceptionnelles : En cas d'impossibilité de participation aux championnats qualificatifs (pour raisons médicales, convocation à un examen ou concours, cas de force majeure...), une qualification exceptionnelle : 1- Il y a un championnat qualificatif : la demande doit être déposée au plus tard le jour du championnat avec les justificatifs d'absence. Tous ces documents seront transmis aux Services Nationaux avant la commission de qualification...../....

National Indoor

Art 10.1 La composition des équipes devra être déposée par les enseignants EPS sur USPORT 96 heures avant le début des championnats. Après cette date, les inscriptions sur USPORT seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et le représentant de l'Ugsel Nationale que sur présentation d'un justificatif (certificat médical – lettre du chef d'établissement – convocation à un examen) ou si cela invalide l'équipe.

Les championnats nationaux se dérouleront le 8 Février 2018 à VAL DE REUIL (27).

Pour y prendre part, l'athlète doit avoir concouru obligatoirement au championnat territorial.